



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 à 20 h, qui se tiendra à l'édifice municipal, situé au 2335 route du Fleuve, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur la ligne de propriété entre le **70 rue de la Corniche, Les Éboulements**, sur le **lot 5 439 628**, et sur le terrain adjacent au nord, situé sur le **lot 6 322 099**, cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 107-2020** consiste à :

- **Autoriser un déboisement de la bande boisée de 6 mètres de largeur entourant le terrain 5 439 628, situé au 70 rue de la Corniche, sur 27 % du périmètre du terrain plutôt que 20 % au maximum;**
- **Autoriser un déboisement de la bande boisée de 6 mètres de largeur entourant le terrain 6 322 099 sur 32 % du périmètre du terrain plutôt que 20 % au maximum.**

Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit à la directrice-générale de la municipalité avant la tenue de la séance du conseil ou en se présentant à cette dernière pour faire valoir ses objections verbalement.

DONNÉ aux Éboulements ce 21^e jour de septembre 2020.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière